

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MARS 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

## **ARCHE AGGLO - SCHEMA DE MUTUALISATION**

le Conseil municipal à 7 voix contre et 7 Abstentions, donne un avis défavorable au schéma de mutualisation.

## **ECHANGE DE TERRAINS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepté l'échange de terrains au lieudit «Les Mottes»

## **ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 827 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1<sup>er</sup> janvier 2018), soit un montant de 165,40 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de l'éclairage de la salle Heramen.

## **LOCATION D'UNTERRAIN COMMUNAL**

A l'unanimité le Conseil municipal refuse de louer un terrain communal situé au quartier «Les Planards».

## **VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en investissement pour la somme de 1 500,00 euros. Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

## **CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT**

Le conseil municipal fixe le tarif de viabilité hivernale à 60,00 euros H.T. de l'heure.  
Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la convention de participation au service hivernal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité au maximum réglementaires de 203,00 euros pour 2018 et 209,00 euros pour 2019.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2017 à :

- Artères aériennes : 40,00 euros le km
- Artères souterraines : 30.00 le km
- Emprise au sol : 20,00 euros le m<sup>2</sup>

### **SUPPRESSION REGIE DE RECETTES**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place de la foire aux rossignols.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT DERATISATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres de PROVENCE DERATISATION pour le renouvellement du contrat de dératisation et de désinsectisation de l'agglomération et de l'école Après analyses des offres le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat avec Provence Dératisation.

pour extrait  
en Mairie, le 8 mars 2019  
le Maire,

